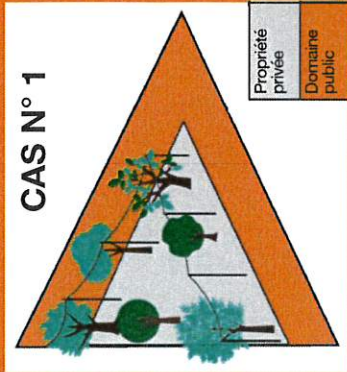


Les différents Cas

Qui fait quoi ?



Artère et Arbres sur Domaine Privé

=> A charge du Propriétaire (sauf cas particuliers) Article L51 du CPCE

Orange contacte le propriétaire en direct et s'assure de l'existence d'une servitude d'implantation ou de passage

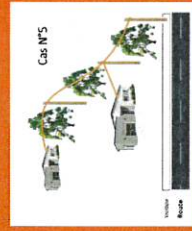
Peut demander le soutien de la commune pour identifier le propriétaire



Artère en Privé et Arbres sur Domaine Public routier

=> A charge de la Collectivité ou du Département

Cas parcimonieux



Desserte Client : Artère en Privé et Arbres en privé

=> A charge du Client demandeur.

l'article D407.2 du CPCE précise que la desserte doit permettre la pose de câble à charge du et des propriétaires.

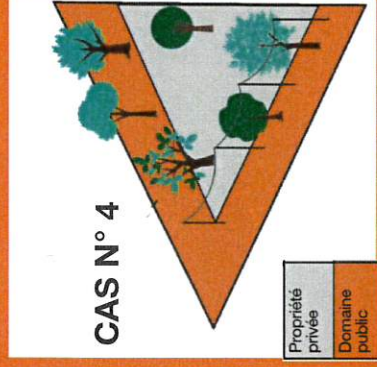


Artère sur Domaine Public et Arbres en Privé

=> A charge du Propriétaire (sauf cas particuliers) Article L51 du CPCE

Orange consulte la Collectivité et reste en soutien

Au titre de sa gestion du domaine publique la CT demande la réalisation des travaux aux propriétaires



Artère sur Domaine Public routier et Arbres sur Domaine Public également

=> A charge de la Collectivité ou du Département

Orange sollicite la Collectivité

Le L51 localise les obligations de l'opérateur dans les articles L46 et L47.

Les travaux d'entretien aux abords de nos réseaux ne sauraient se substituer aux besoins d'entretien « global » des plantations sur le DPuR, compte tenu notamment de ses obligations en matière de sécurité des personnes et routière

orange™

ge Restrict

Pour rester branché, élaguez

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.



Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie
d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe

Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie
d'une continuité de vos services de communication

**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**



Le recours à un professionnel est vivement recommandé
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe

